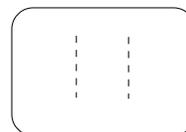


Fiche d'adhésion au FSE du Collège R. Couzinet 2023 / 2024



Nom de l'élève :	
Prénom de l'élève :	
Classe :	
Commune :	
Téléphone parents :	

Merci de remplir un bulletin (zones grisées) par élève inscrit au FSE et de le(s) retourner signé(s) par un responsable légal et accompagné(s) du règlement, à M. Lefebvre, documentaliste.

Je, soussigné(e), M. ou Mme. [] responsable de l'élève désigné ci-dessus, souhaite que mon enfant soit adhérent du FSE pour l'année 2023/2024.

Je règle

- en espèces (mettre la somme exacte dans une enveloppe fermée au nom de l'élève)
 - par chèque à l'ordre du « FSE du Collège René Couzinet » Si vous souhaitez le report de l'encaissement, précisez, au dos du chèque, la date souhaitée (jusqu'au 7 décembre 2023)
- la somme de :
- 12 € pour un enfant
 - 22 € pour deux enfants (joindre la deuxième fiche d'inscription)
 - 30 € pour trois enfants (joindre les deux autres fiches d'inscription)

► Les informations concernant les activités proposées seront sur E-lyco, rubrique FSE. ◀

IMPORTANT – AUTORISATION POUR INTERVENTION MEDICALE D'URGENCE

J'autorise les responsables du FSE à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, les mesures d'urgence qui s'imposeraient tant médicalement que chirurgicalement, y compris l'hospitalisation.

N° de téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence : []

AUTORISATION POUR UTILISATION DE L'IMAGE

Afin de rendre compte des activités du FSE, votre enfant pourra être pris en photo ou filmé. Conformément à la loi, nous demandons votre accord pour la diffusion de ces images (rayer la mention inutile)

sur des affiches dans le collège	OUI	NON
sur le site e-lyco du collège (accès grand public)	OUI	NON
dans un article de presse	OUI	NON
dans un diaporama (p. ex. pour les portes ouvertes)	OUI	NON

Toute photographie d'élève sera faite dans le cadre des activités du FSE et ce en accordant la plus grande attention à ce qu'aucune image ne porte préjudice à la dignité de l'élève ou de ses parents à travers lui. Il ne sera jamais fait mention du nom de famille de l'enfant.

Si un adhérent posait des problèmes de comportement dans le cadre du FSE ou du collège, le bureau se réserve le droit de lui interdire toute activité pour une durée limitée voire de l'exclure définitivement sans remboursement de notre part. Le départ de l'élève du collège, volontaire ou non, n'entraîne aucun remboursement -même partiel- de la cotisation annuelle.

Signature du responsable légal précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Signature de l' élève adhérent qui a bien pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.